




©emap 2018

L'économie sociale
et solidaire emploie
103900 salariés dans
les quartiers prioritaires.
Les femmes représentent
66 % d'entre eux.



L'économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires :

plus de 10 000 établissements
employeurs pour
plus de 100 000 emplois

PASCAL DIEUSAERT
CGET – ONPV

BENJAMIN ROGER
CNCRESS

Au 1^{er} janvier 2018, 10 600 établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), soit 5,6 % de l'ensemble des 190 000 établissements employeurs de l'ESS. Particulièrement nombreux dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Nord ou encore de la Seine-Saint-Denis, ces établissements, qui relèvent davantage des associations type loi 1901 ou assimilé, ont des tailles salariales comparables à celles des autres structures de l'ESS situées dans des EPCI/EPT englobants des QPV.

Les établissements de l'ESS au sein des QPV emploient ainsi 103 100 salariés, dont une majorité de femmes et davantage de jeunes que sur l'ensemble du territoire. Les conditions d'emploi des salariés de l'ESS sont moins favorables dans les quartiers prioritaires que dans les autres territoires, avec plus d'emplois aidés et de temps partiels. Enfin, les emplois concernés relèvent souvent des secteurs de l'action sociale et des sports et loisirs. En cela, l'ESS répond aux besoins d'accompagnement d'une population en situation de fragilité.

Les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV) sont confrontés à des difficultés particulièrement prégnantes en matière d'activité économique et d'emploi. Le taux de chômage, en moyenne de 24,6 % en 2017¹ [Dieusaert, 2019a], y est ainsi particulièrement élevé alors que le nombre d'établissements économiques, globalement autour de 200 000 en 2016 dans le secteur marchand non agricole, reste relativement faible au regard de la population dans ces territoires [Dieusaert, 2019b] et leurs 5,5 millions d'habitants. Les entreprises de l'ESS, à travers leur ancrage territorial et leur utilité sociale, développent des activités

en réponse aux besoins des entreprises et des populations (encadré «L'économie sociale et solidaire: principes»). En créant notamment des emplois et des coopérations locales et en favorisant le lien social, les entreprises de l'ESS contribuent à la vitalité économique des territoires. Dans ce contexte, quel est le poids des établissements relevant de l'ESS situés au sein des quartiers prioritaires ? Quelles activités développent-ils ? Sont-elles spécifiques ? Quel est le profil des quartiers prioritaires comprenant des établissements de l'ESS ? Quels sont les types d'emploi concernés par l'ESS au sein des QPV ?

1. Fiche «Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage: une amélioration de la situation de l'emploi en 2017 en quartiers prioritaires, sauf pour les jeunes», Rapport ONPV 2018.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: PRINCIPES

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent: le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite «loi Hamon». Celle-ci définit l'ESS comme «un modèle d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes:

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise,
3. une gestion conforme aux principes suivants:
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise;
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.»

Plus de 10 000 établissements de l'ESS employant au moins un salarié sont situés dans un QPV

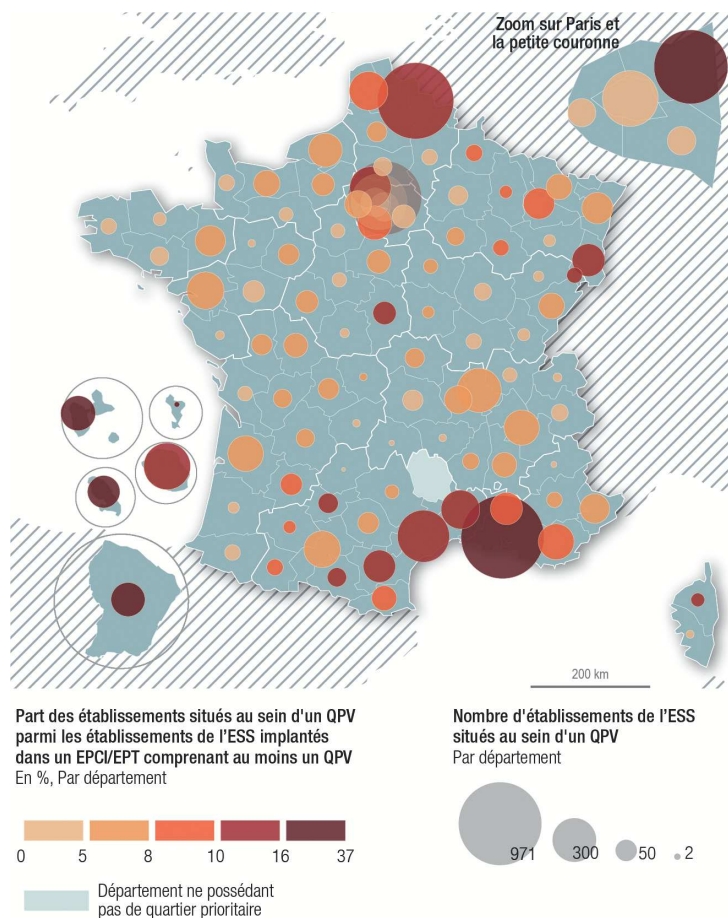
2. Un EPT est une structure administrative ayant le statut d'établissement public de coopération intercommunale créée en 2016 dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris au sein des trois départements de la petite couronne et, pour 7 communes, dans deux départements limitrophes. La métropole du Grand Paris constitue un ensemble trop vaste pour mener une analyse fine de l'implantation des établissements de l'ESS sur ce territoire. Dans cette optique, la prise en compte des EPT est plus indiquée. La métropole du Grand Paris est constituée de la commune de Paris et des 11 EPT suivants (suivis de leur commune principale): Vallée Sud-Grand Paris (Antony), Grand Paris Seine Ouest (Meudon), Paris Ouest La Défense (Nanterre), Boucle Nord de Seine (Gennevilliers), Plaine Commune (Saint-Denis), Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois), Est Ensemble (Romainville), Grand Paris Grand Est (Noisy-le-Grand), ParisEstMarne et Bois (Champigny-sur-Marne), Grand Paris Sud Est Avenir (Créteil) et Grand Orly Seine Bièvre (Vitry-sur-Seine).

En 2018, 10 600 établissements de l'économie sociale et solidaire employant au moins un salarié sont situés au sein d'un QPV, soit 5,6 % de l'ensemble des 190 000 établissements employeurs de l'ESS (**encadré «Sources et champ d'étude»**). Ils représentent 7,8 % des 135 400 établissements employeurs de l'ESS situés dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un établissement publics territorial (EPT²) comprenant au moins un QPV («EPCI/EPT englobants»).

La part d'établissements de l'ESS implantés dans les QPV est plus importante dans les territoires fortement concernés par la politique de la ville (**carte 1**): plus de 15 % en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-France, sur le pourtour méditerranéen et en Guyane. D'autres départements, moins concernés par la politique de la ville (notamment ceux de la façade atlantique et de la Bretagne) enregistrent une part plus faible d'établissements implantés dans des QPV.

Carte 1

Part des établissements situés en QPV parmi les établissements employeurs de l'ESS des EPCI/EPT englobants

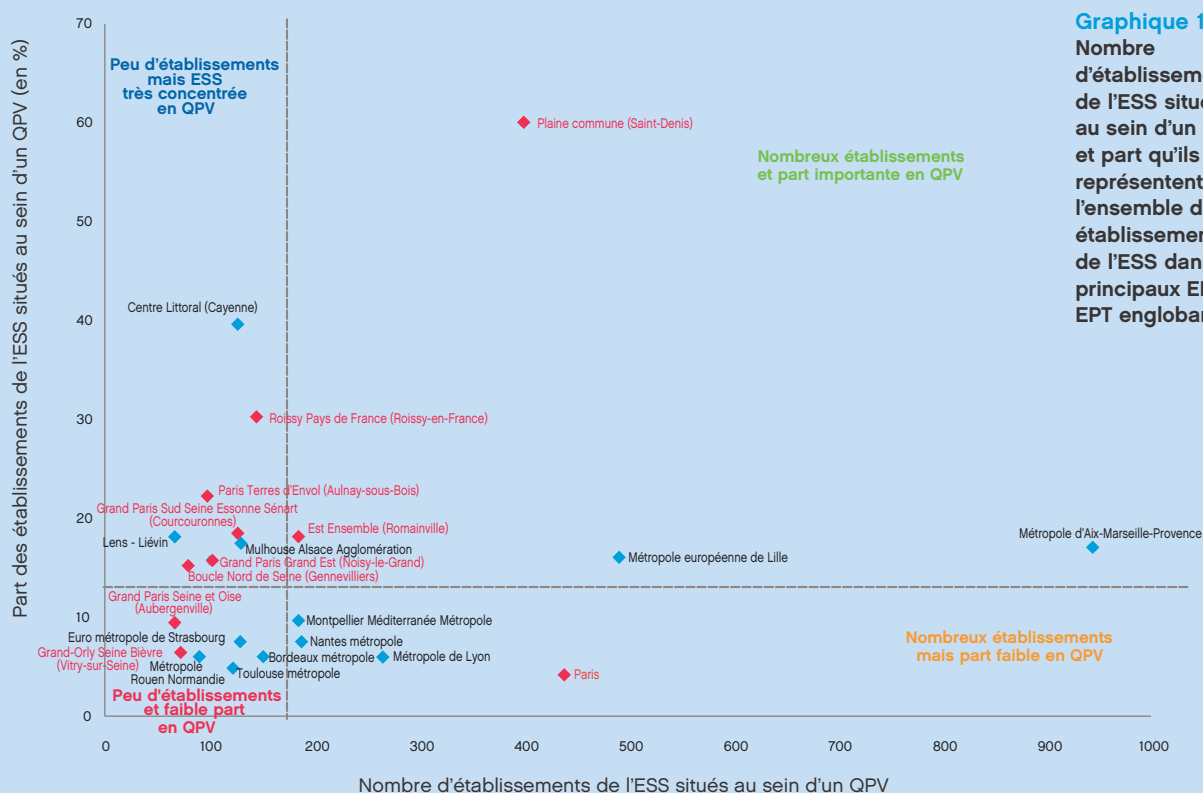


Parmi les EPCI ou EPT comprenant au moins 50 000 habitants en QPV, le nombre d'établissements de l'ESS et leur poids dans les quartiers de politique de la ville fluctuent sensiblement, souvent en fonction de la part des populations issues des QPV dans ces territoires. Quatre groupes peuvent être identifiés (graphique 1) :

- les territoires comprenant à la fois un nombre important d'établissements de l'ESS et un taux élevé d'établissements situé au sein d'un QPV : les métropoles de Marseille, de Lille, les grands EPT de Seine-Saint-Denis ;
- les territoires comportant un nombre important d'établissements dans le champ de l'ESS mais avec une faible part de ces établissements situés au sein des QPV : Paris, les

métropoles dynamiques économiquement telles que Lyon, Bordeaux, ou Nantes (encadré «ESS & MOI, la Box Locale et Solidaire, Nantes»);

- les intercommunalités qui accueillent un nombre plus restreint d'établissements de l'ESS mais qui concentrent souvent cette activité dans les QPV : un nombre important d'EPT en île-de-France, les EPCI de Lens-Liévin, de Mulhouse ou encore du centre littoral en Guyane avec plus de 15,0 % des cas, leurs établissements de l'ESS au sein d'un QPV ;
- les EPCI où le nombre et la part d'établissements de l'ESS dans les QPV sont relativement faibles : Rouen, Toulouse et Strasbourg. L'ESS est surreprésentée dans les régions



Graphique 1
Nombre d'établissements de l'ESS situés au sein d'un QPV et part qu'ils représentent sur l'ensemble des établissements de l'ESS dans les principaux EPCI/EPT englobants

Source: Fichier Sirene 2018.

Champ: établissements de l'ESS employeurs au 1^{er} janvier 2018.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: 944 établissements de l'ESS étaient situés dans un QPV de Marseille Provence métropole, soit 17,4 % de l'ensemble des établissements de l'ESS de cette métropole. En rouge, sont représentés les EPT franciliens ainsi que la ville de Paris.

les plus urbanisées, dans lesquelles les inégalités de revenus sont fortes, afin de répondre aux besoins des populations [CNCRESS et A. Artis, 2018]. Le profil des établissements de l'ESS des régions Île-de-France, Paca et Hauts-de-France est particulier : le taux d'établissements de type associatif et la part dans l'emploi qu'ils représentent y sont particulièrement importants. En outre, les secteurs de l'action sociale, de la culture, etc. sont des activités très présentes dans les QPV de ces territoires. À

l'inverse, les régions de l'ouest de la France présentent des caractéristiques différentes avec notamment une plus forte orientation vers les coopératives et mutuelles, ou encore un secteur associatif présentant une surreprésentation d'établissements d'enseignement. Ces formes juridiques et ces secteurs sont moins présents en QPV. Dans les EPCI moins peuplés, la part des établissements de l'ESS au sein des QPV est plus faible, en particulier lorsque la population dans les QPV n'excède pas 5 000 habitants (4,6 %).



ESS & MOI, LA BOX LOCALE ET SOLIDAIRE, NANTES (44)

Un projet qui structure une offre de territoire sous la forme d'une « box cadeau » ESS

Sept Lieux collectifs de proximité (LCP) sont implantés sur la métropole nantaise, dont quatre dans les QPV (comme Bellevue sur les communes de Nantes et Saint Herblain). Ce sont des associations avec un ancrage territorial fort qui gèrent et animent des lieux permettant l'accueil de publics divers. Les LCP développent des projets à forte vocation sociale qui s'articulent avec le développement d'activités économiques singulières et innovantes (ex : café culturel, institut de beauté social, café des enfants, location de vélos familiaux, restauration-traiteur...).

Travaillant en réseau depuis plusieurs années, les LCP se sont regroupés, en 2016, au sein de l'association « Réseau des lieux collectifs de proximité » dont l'objet est de porter le développement de projets collectifs de plus grande ampleur.

Le projet ESS & MOI est né récemment de la volonté de créer des passerelles entre les projets des différents LCP, de donner de la visibilité au réseau et à ses membres, de développer l'autofinancement des structures et d'ouvrir le réseau à de nouveaux porteurs de projet. ESS & MOI est un concept de box cadeau ESS multithématique (bien-être, plaisirs gourmands, ateliers, loisirs...) qui permet à un ensemble varié de structures de l'ESS (LCP mais pas seulement) de promouvoir leurs actions et leurs savoir-faire. Durant la phase d'expérimentation (2016-2017), 450 coffrets ont été vendus pour un chiffre d'affaires de près de 18 000 euros. D'ici à 2022, l'objectif du réseau est de fédérer 50 structures en Loire-Atlantique et de vendre 2 000 coffrets box par an. Ce volume permettra l'autofinancement de 2,5 ETP.

Le modèle économique du projet ESS & MOI repose sur une répartition du chiffre d'affaires entre ceux qui vendent les boxes (elles sont en vente chez tous les participants), ceux qui réalisent les prestations et le réseau LCP qui assure la gestion du projet. Des demandes de financement complémentaires, nécessaires pour accompagner le développement du projet dans les premières années, sont actuellement en cours d'instruction. Le réseau a, par ailleurs, intégré l'incubateur des Ecosolies en juin 2018 pour être appuyé dans sa stratégie commerciale, sa communication.

ESS & MOI contribue enfin à développer une dynamique de coopération et d'échanges entre une diversité d'acteurs (associations, entreprises, collectivités, habitants du territoire...) et d'univers différents (QPV/hors QPV, ville/campagne).

Davantage d'associations dans l'ESS dans les QPV

Lorsqu'ils sont situés dans des QPV, les établissements de l'ESS relèvent, dans leur grande majorité et plus qu'ailleurs, d'une association type loi 1901 ou assimilé : c'est ainsi le cas de 89,2 % d'entre eux contre 84,6 % de ceux des EPCI/EPT englobants (tableau 1). À l'inverse, les établissements situés au sein des QPV relèvent moins fréquemment d'une coopérative (5,9 %, contre 9,4 % dans l'ensemble des EPCI comprenant au moins un QPV).

Pour autant, si depuis plusieurs années les associations sont majoritaires, y compris dans les QPV, selon les acteurs locaux de l'ESS, de nouvelles coopératives se créent (encadré «Un lieu coopératif en plein cœur de Saint-Denis (93) : la coopérative Pointcarré») principalement sous la forme de SCIC (sociétés

coopératives d'intérêt collectif) et de SCOP (sociétés coopératives et participatives). Les activités de ces structures s'orientent vers l'accompagnement à la création d'entreprises (coopératives d'activités et d'emploi, coopératives jeunes de services, coopératives éphémères de jeunesse), l'économie circulaire (coopérative d'approvisionnement et de distribution de produits biologiques ou locaux, gestion des déchets, etc.), la *silver économie* (revalorisation de matériel médical et paramédical), ou encore la mobilité (auto-école sociale, location de véhicules, self-garage, etc.). Ces formes coopératives permettent d'associer largement les utilisateurs/bénéficiaires des biens et services, les fournisseurs/prestataires, mais aussi les partenaires publics.

Tableau 1

Catégories juridiques des établissements de l'ESS des EPCI/EPT dont ceux au sein d'un QPV

	Au sein des EPCI/EPT 2017 englobants			
	Ensemble des établissements de l'ESS		Dont au sein d'un QPV	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Ensemble	135400	100	10600	100
Associations	114600	84,6	9400	89,2
Coopératives	12700	9,4	600	5,9
Fondations	1400	1,0	100	0,7
Mutuelles	6500	4,8	400	3,9
Sociétés commerciales non coopératives	200	0,2	0	0,2

Source : Fichier Sirene 2018.

Champ : établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018, France entière.

Calculs : ONPV.

Note de lecture : 9400 des 10600 établissements employeurs de l'ESS implantés en QPV relèvent d'une association, soit 89,2 %.



UN LIEU COOPÉRATIF EN PLEIN CŒUR DE SAINT-DENIS (93): LA COOPÉRATIVE POINTCARRÉ

La coopérative Pointcarré est née d'un projet formé par plusieurs acteurs du territoire, réunis chaque année dans la Foire des savoirs-faire solidaires de Saint-Denis. Ce projet implique les habitants, les associations, les collectivités autour d'un territoire très majoritairement constitué de quartiers de la politique de la ville.

Créée en 2014, la coopérative commence son activité en 2016, s'appuyant pour son lancement sur un investissement de 500 000 euros, dont 200 000 apportés par la région Île-de-France, l'établissement public territorial de Plaine Commune et le département de Seine-Saint-Denis ainsi que sur plusieurs emprunts contractés auprès de France Active et de banques coopératives (Nef et Crédit Coopératif). Cette activité s'organise autour d'un ancien garage de 450 m² réaménagé en plusieurs espaces: une boutique de produits de créateurs locaux, un café, un espace de création d'entreprise, un centre de formation, un FabLab³... Les objectifs de la coopérative sont multiples: améliorer les conditions de travail des créateurs, œuvrer au développement du territoire et des initiatives de l'ESS sur celui-ci et être un lieu de rencontre entre acteurs locaux, le tout dans un esprit de coopération et d'économie circulaire. La coopérative s'adresse à des publics divers: les habitants du quartier, les indépendants, des créateurs et un public professionnel. Dans un même lieu se rencontrent salariés, fournisseurs, usagers, dans l'idée d'être une «coopérative de territoire». Plusieurs autres structures s'y sont associées, comme la Maison des initiatives économiques locales (Miel), une pépinière d'entreprises et la couveuse Epicéas.

La coopérative, qui compte aujourd'hui 5 salariés et 70 associés, travaille avec une cinquantaine de fournisseurs quasiment tous locaux. Elle fonctionne avec 70 % de ressources propres et 30 % de subventions.

Son statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) lui permet d'impliquer les parties prenantes du projet dans sa gouvernance. Cinq collègues se partagent les votes dans son assemblée générale: les bénéficiaires (25 % des votes), les soutiens (10 % des votes), les partenaires (20 % des votes), les salariés qui ont tous choisi d'être associés (15 % des votes) et les fondateurs (30 % des votes). La coopérative est la première pour laquelle l'établissement public territorial Plaine Commune a fait le choix de participer à la gouvernance.

«La coopérative est un lieu de vie ouvert aux initiatives des habitants. C'est à eux d'en faire ce qu'ils veulent. On veut être à l'image des habitants et de ce qu'ils ont envie d'entreprendre. C'est un espace pour apprendre, découvrir et prototyper, former et accompagner.» Élie Préveral, directeur général de la coopérative Pointcarré.

3. Alliant usages numériques et réparation, le Fablab est un espace ouvert à tous qui offre la possibilité de réparer ou réaliser des objets soi-même (notamment grâce à l'imprimante 3D), de partager ses compétences et d'apprendre au contact du chef d'atelier et des autres usagers.

Des établissements de taille comparable à ceux des EPCI/EPT englobants

Les établissements de l'ESS situés au sein des QPV ont un nombre de salariés relativement comparables à ceux situés dans les EPCI/EPT englobants (tableau 2). Ainsi, 59,4 % des établissements employeurs de l'ESS au sein d'un QPV emploient de 1 à 4 salarié(s), contre 59,8 % sur l'ensemble des EPCI comprenant au moins un QPV. Pour autant, 35,7 % sont de taille intermédiaire (de 5 à 50 salariés), contre 33,8 % dans les

EPCI comprenant au moins QPV. Cela est dû, notamment, à la surreprésentation des établissements intervenant dans le champ de la santé et de l'action sociale dans les QPV, ce secteur mobilisant des établissements avec davantage de salariés. Toutefois, les établissements employant au moins 50 salariés sont moins représentés en QPV (4,9 %, contre 6,4 % sur l'ensemble de l'EPCI comprenant au moins un QPV).

Tableau 2

Nombre de salariés des établissements de l'ESS dans les QPV et les EPCI/EPT englobants

	Au sein des EPCI/EPT 2017 englobants			
	Nombre total d'établissements de l'ESS		Dont au sein d'un QPV	
	En nombre	En %	En nombre	En %
Ensemble	135 400	100,0	10 600	100,0
De 1 à 4 salarié(s)	81 000	59,8	6 300	59,4
De 5 à 9 salariés	16 400	12,1	1 300	12,6
De 10 à 19 salariés	16 300	12,0	1 400	13,1
De 20 à 49 salariés	13 100	9,7	1 100	10,0
50 salariés ou plus	8 600	6,4	500	4,9

Source : Fichier Sirene 2018.**Champ :** établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018, France entière.**Calculs :** ONPV.**Note de lecture :** 6 300, soit 59,4 %, des 10 600 établissements employeurs de l'ESS situés au sein d'un QPV emploient de 1 à 4 salariés.

Les établissements de l'ESS sont plus présents dans les quartiers qui rencontrent globalement le plus de difficultés

Par rapport aux établissements du secteur marchand non agricole, les établissements de l'ESS sont davantage implantés dans des QPV métropolitains⁴ caractérisés par des difficultés économiques prégnantes. Cette plus grande précarité peut s'appréhender sous le prisme des typologies de quartiers réalisées par l'ONPV (**encadré «La typologie**

«emploi et activité économique» caractérisant les QPV»). Ainsi, au sein des QPV, 38,2 % des établissements de l'ESS (soit 3 700) sont implantés dans un quartier «qui profite d'un environnement dynamique», contre 49,9 % des établissements du secteur marchand non agricole (**tableau 3**). Ainsi, 3 800 sont implantés au sein d'un quartier en décro-

4. Cette analyse n'est pas réalisable pour les Drom.

Tableau 3

Caractéristiques des QPV métropolitains comprenant un établissement de l'ESS ou du secteur marchand non agricole

	Établissements de l'ESS		Établissements du secteur marchand non agricole
	En nombre	En %	En %
Total	9 700	100,0	100,0
Quartiers qui profitent d'un environnement dynamique	3 700	38,2	49,9
Quartiers en décrochage	3 800	38,9	33,1
Quartiers en difficulté dans un environnement industriel	2 200	22,9	17,0

Source : Fichier Sirene 2018, 2016.**Champ :** établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018 (2016 pour le secteur marchand), France métropolitaine.**Calculs :** ONPV.**Note de lecture :** 3 700 des 9 700 établissements de l'ESS situés au sein d'un QPV métropolitain profitant d'un environnement dynamique, soit 38,2 %. Cette part atteint 49,9 % pour les établissements du secteur marchand non agricole.

chage économique par rapport à son agglomération, soit 38,9 %, contre 33,1 % pour le secteur marchand non agricole. Enfin, 2 200 sont implantés au sein d'un QPV en difficultés économiques dans un environnement lui-même défavorable, soit 22,9 %, contre 17,0 % pour le secteur marchand non agri-

cole. Selon les acteurs locaux de l'ESS, cette plus grande précarité des QPV abritant des établissements de l'ESS pourrait confirmer le rôle majeur de cette dernière dans des quartiers où, bien souvent, le secteur privé lucratif s'est retiré et où le secteur public ne couvre pas l'ensemble des besoins des populations.

LA TYPOLOGIE «EMPLOI ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE» CARACTÉRISANT LES QPV

Trois typologies visant à regrouper les QPV ont été définies par l'ONPV [Sala, 2016], chacune relative à l'un des piliers de la politique de la ville : cadre de vie, cohésion sociale, emploi et activité économique. Ces typologies, s'appuient sur les caractéristiques propres des quartiers, mais également sur celles de leurs agglomérations englobantes.

S'agissant de la typologie relative à l'emploi et à l'activité économique, trois classes de quartiers se dégagent :

- **ceux qui profitent d'un environnement dynamique.** Il s'agit de quartiers pour lesquels les indicateurs économiques sont plutôt favorables, relativement aux autres quartiers, et qui bénéficient d'un contexte (au niveau de la zone d'emploi) également favorable ;
- **ceux en décrochage.** Il s'agit de quartiers avec des indicateurs économiques en retrait, dans un environnement (au niveau de la zone d'emploi) plutôt favorable ;
- **ceux en difficulté dans un environnement industriel.** Il s'agit de quartiers avec des indicateurs économiques en retrait, dans un environnement (au niveau de la zone d'emploi) également défavorable.

Plus de 100 000 emplois dans les établissements de l'ESS situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'analyse dans les QPV de l'emploi salarié selon qu'il relève ou non de l'ESS aurait été pertinente, mais les données «hors ESS» ne sont pas disponibles. L'absence de ces données de contexte contraint donc à adopter un prisme essentiellement descriptif qui vise à dégager les spécificités des emplois des établissements dans les QPV par rapport à ceux de l'ensemble des établissements de l'ESS. Les établissements de l'ESS situés dans les QPV emploient 103 900 salariés (représentant 87 000 équivalents temps plein), soit 4,4 % de l'ensemble des salariés de l'ESS en France entière (tableau 4).

Les établissements de l'ESS situés en QPV relevant davantage d'associations de type loi 1901 (89,2 % des établissements employeurs, tableau 1), l'emploi associatif est, de fait, surreprésenté dans les QPV où il regroupe 85,4 %

des emplois de l'ESS (+ 7,7 points par rapport à l'ESS sur l'ensemble du territoire). Quel que soit leur lieu d'implantation, les établissements de l'ESS associatifs emploient, dans la majorité des cas (plus de 60,0 %), moins de 5 salariés. L'importance de l'emploi associatif se fait à la défaveur de l'emploi coopératif qui ne représente que 8,4 % de l'emploi ESS dans les QPV alors que sa part s'élève à 12,5 % dans les EPCI/EPT englobants et à 12,9 % à l'échelle de la France entière. Les mutuelles représentent, quant à elles, 3,6 % des emplois de l'ESS au sein des QPV (contre 5,8 % dans les EPCI/EPT englobants comme au niveau national). Les mutuelles de l'ESS implantées en QPV sont plus souvent de plus petites tailles que celles situées sur l'ensemble du territoire: 62,5 % ont moins de 5 salariés, contre 53,4 % des mutuelles de l'ESS de France entière.

Tableau 4
L'emploi dans les établissements de l'ESS

	Emploi dans l'ESS dans les QPV		Emploi dans l'ESS dans les EPCI/EPT englobants	Emploi dans l'ESS France entière
	En nombre	En %	En %	En %
Ensemble des emplois	103900	100,0	100,0	100,0
Associations + fondations	91500	88,1	81,3	81,3
<i>dont associations</i>	<i>88700</i>	<i>85,4</i>	<i>nd</i>	<i>77,7</i>
Coopératives	8700	8,4	12,5	12,9
Mutuelles	3700	3,6	5,8	5,8

Source: Fichier Sirene 2018 et Insee Clap 2015.

Champ: établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/données sur l'emploi au 1^{er} janvier 2016, France entière (hors Mayotte).

Calculs: Observatoire national de l'ESS-CNCRESS.

Note de lecture: les établissements de l'ESS présents en QPV emploient 103 900 salariés, dont 88 700 dans les associations, soit 85,4 %.

L'ESS très présente dans les régions métropolitaines traditionnelles de la politique de la ville et les territoires ultra-marins

Les établissements de l'ESS sont particulièrement représentés en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Hauts-de-France (carte 1). La répartition territoriale des emplois de l'ESS en QPV résulte donc de cette implantation (carte 2). Elle fait ainsi apparaître de fortes disparités régionales entre l'ouest de la France où les emplois en QPV représentent moins de 3,0 % des emplois de l'ESS et les régions historiques de la politique de la ville (Île-de-France, Hauts-de-France,

Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour lesquelles l'emploi dans les QPV pèse entre 5,0 et 10,0 % de l'emploi relevant de l'ESS. La situation des territoires ultra-marins (La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique) est particulière, puisque les QPV abritent jusqu'à 30,0 % des emplois de l'ESS du territoire (encadré «**Professionaliser les acteurs pour construire la solidarité: l'exemple de l'Emap de Bois d'Olives à Saint-Pierre, La Réunion**»).



PROFESSIONNALISER LES ACTEURS POUR CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ: L'EXEMPLE DE L'EMAP DE BOIS D'OLIVES À SAINT-PIERRE, LA RÉUNION

Résultat de l'essaimage d'une fondation, l'École des métiers de l'accompagnement de la personne (Emap) a été créée le 6 février 2002. Située à Bois d'Olives (Saint-Pierre), il s'agit d'une association dont le cœur de métier est la formation en intervention sociale. Soucieuse de répondre à l'évolution des besoins de la population, l'Emap inscrit son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'Emap a infléchi son projet pédagogique et organisationnel afin de former l'ensemble des acteurs du territoire en s'appuyant sur les outils et dispositifs de l'ESS pour bâtir les solidarités et «faire société». De manière concrète, elle porte le pôle territorial coopération économique⁵ de Bois d'Olives, une entreprise d'insertion, une coopérative d'activités et d'emplois (CAE), ainsi qu'une association de gestion et d'animation d'activité sociale et/ou économique. L'Emap est également labellisée entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus). La formation à l'accompagnement des publics vulnérables et son articulation aux activités sociales collectives et communautaires sont devenues des finalités majeures. L'Emap compte aujourd'hui 39 salariés permanents et 150 formateurs occasionnels. Elle est organisée en deux grands départements (un consacré à la formation tout au long de la vie ; un autre dédié au développement local et à l'inclusion sociale) qui sont reliés par un pôle Animation recherche et développement.

Ses activités s'adressent particulièrement aux publics éloignés de l'emploi et/ou engageant un parcours de professionnalisation, à des personnes accompagnées ou ayant été accompagnées qui ont entamé un processus de réinsertion, à des salariés des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi qu'à des habitants du quartier soucieux de participer au développement de leur territoire et à l'émergence des solidarités.

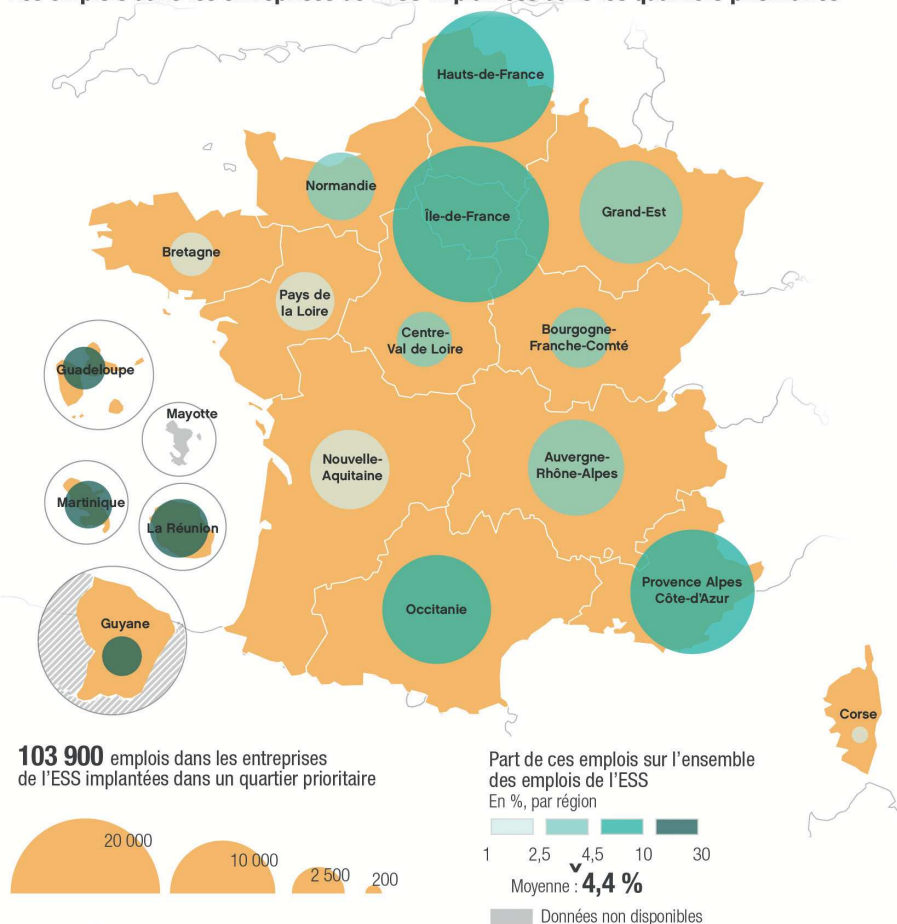
En 2017, l'Emap a formé plus de 877 personnes dont la moitié se préparant à un diplôme de l'action sociale et des familles, de la santé ou du monde universitaire. Ses partenaires sont nombreux et occupent différents champs d'activité: acteurs institutionnels (Région, Département, contrat de ville de la mairie de Saint-Pierre) acteurs de l'ESS et de l'éducation (Université de La Réunion, Ligue de l'enseignement, Fédération des acteurs de la solidarité, etc.), acteurs économiques (marché de gros de Saint-Pierre, entreprises locales, etc.). L'Emap sollicite également les partenaires de l'économie marchande dans une logique de mécénat.

5. Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est, sur un territoire donné, un regroupement d'acteurs (collectivités locales, entreprises, acteurs de la recherche/formation) qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Carte 2

Nombre d'emplois dans les établissements de l'ESS implantés en QPV et parts régionales sur l'ensemble des emplois de l'ESS

Les emplois dans les entreprises de l'ESS implantées dans les quartiers prioritaires



Source : fichier Sirene 2018 et Insee Clap 2015.

Champ : établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/données sur l'emploi au 1^{er} janvier 2016, France entière (hors Mayotte).

Calculs : Observatoire national de l'ESS-CNCRESS.

Note de lecture : les établissements de l'ESS présents en QPV emploient 20200 salariés en Île-de-France, soit 5,2 % des emplois de l'ESS sur ce territoire.

Réalisation : CGET/DST/Cellule Carto, FP, 2018.

L'action sociale et le secteur des sports et loisirs, principaux pourvoyeurs d'emplois dans l'ESS des quartiers

Conformément aux caractéristiques des établissements de l'ESS implantés en QPV [CNCRESS-CGET, 2017], les emplois dans ces structures sont de même type que ceux du secteur associatif et des secteurs de l'action sociale et du sport et loisirs, qui sont majoritaires dans l'ESS⁶.

En effet, 44,9 % des salariés travaillant dans un établissement de l'ESS dans un QPV sont employés dans le secteur de l'action sociale, contre 40,9 % pour l'ensemble des salariés de l'ESS en France entière (tableau 5). En cela, l'ESS répond au besoin d'accompagnement d'une population en situation de fragilité.

6. La part des établissements de l'ESS en QPV dont le secteur d'activité est mal déterminé est importante (supérieure à 30 %). De fait, la confrontation directe des répartitions des emplois et des entreprises de l'ESS dans le cadre de cette étude est malaisée.

Tableau 5

Répartition sectorielle des emplois dans l'ESS dans les QPV et en France (en %)

	Périmètre strict des QPV (en %)	France entière (en %)
Ensemble	100,0	100
Action sociale	44,9	40,9
Accueil de jeunes enfants	3,5	1,7
Aide par le travail	3,0	6,5
Aide à domicile	7,5	7,1
Hébergement médico-social et social	11,9	17,0
Autres actions sociales	19,0	8,5
Enseignement	12,0	14,0
Enseignement primaire/secondaire/supérieur	7,3	11,2
Formation adulte	3,1	2,0
Autres enseignements	1,6	1,6
Activités financières et d'assurance	6,9	10,7
Soutien aux entreprises	5,5	6,0
Santé humaine	4,9	7,6
Sports et loisirs	4,8	3,8
Arts et spectacles	2,2	1,4
Hébergement et restauration	1,5	1,1
Commerce	0,6	2,5
Industrie et construction	0,4	2,1
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	14,4	7,1
Autres services	1,8	1,4

Source : fichier Sirene 2018 et Insee Clap 2015.**Champ :** établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/données sur l'emploi au 1^{er} janvier 2016, France entière (hors Mayotte).**Calculs :** Observatoire national de l'ESS-CNCRESS.**Note de lecture :** les emplois du secteur de l'action sociale représentent 44,9 % des emplois de l'ESS dans les QPV, contre 40,9 % sur l'ensemble des établissements de l'ESS de France entière.

Dans les QPV, les principaux emplois de ce secteur relèvent davantage des « autres actions sociales » (médiation sociale, prévention, solidarité, accueils de jours, etc. : + 21,6 points en moyenne) et de l'accueil de jeunes enfants (crèches parentales/associatives : + 3,5 points), contrairement au reste du territoire où les emplois relèvent davantage de l'aide par le travail et de l'hébergement médico-social et social.

Le poids de l'emploi dans l'ESS dans le sec-

teur des arts et spectacles (+ 0,8 point) et des sports et loisirs (+ 1,0 point) est également légèrement plus fort dans les QPV que sur l'ensemble du territoire. Or, les établissements du secteur des sports et loisirs sont sous-représentés dans les QPV (12,4 % des établissements situés au sein des QPV, contre 16,4 % pour l'ensemble des établissements de l'ESS sur le territoire, [CGET-CNCRESS 2018]) : les établissements de ce secteur emploient donc davantage de salariés dans les QPV.

De nombreuses structures de l'ESS sont également classées dans le code APE⁷ «*Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire*» (+ 7,3 points), souvent attribué par les services de l'Insee aux associations dont l'activité est multiple et ne rentre pas dans un code APE spécifique. Le fait que près d'une association sur trois et 7 % des effectifs salariés soient classés dans ce code APE rend plus difficile l'analyse statistique d'une partie du secteur associatif. Or, bien souvent les associations «non classées» sont en réalité «mal classées» et relèvent principalement :

- de l'action sociale, plus présente en QPV;
- de l'enseignement;
- du secteur socioculturel et de l'éduca-

tion populaire, également mieux représentés en QPV;

- de fédérations et réseaux départementaux et régionaux de l'ESS : réseaux d'éducation populaire, de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), du secteur sanitaire et social, ligues et fédérations sportives, etc.

Il y a un effet «siège social» dans les grandes villes dans lesquelles les QPV sont situés, ce pour quoi on retrouve également davantage les sièges des réseaux fédératifs de l'ESS dans les QPV.

Enfin, l'emploi dans les franges plus marchandes de l'ESS est moins important dans les QPV (activités financières et d'assurance, soutien aux entreprises, commerce).

7. APE : activité principale exercée.

Un salariat féminin et plus jeune dans les entreprises de l'ESS implantées en QPV

Les femmes sont majoritaires parmi les emplois salariés des établissements de l'ESS que ce soit en QPV ou sur l'ensemble du territoire (respectivement 66,0 % et 68,0 %, [tableau 6](#)). Elles sont, en effet, très présentes sur les métiers du Care (santé, action sociale), de l'enseignement ainsi que des activités financières et d'assurances (banques coopératives et mutuelles d'assurances), importantes dans l'ESS.

La répartition par âge est relativement comparable chez les salariés de l'ESS selon qu'ils travaillent ou non dans un QPV. Seule la classe d'âge des moins de 30 ans est légèrement surreprésentée (+2,6 points). Comme à l'échelle nationale, les salariés de l'ESS travaillant dans les QPV sont plus âgés que leurs homologues travaillant dans le secteur marchand non agricole (26,9 % ont plus de

Tableau 6

Répartition des salariés travaillant en QPV par sexe et tranche d'âge (en %)

	Périmètre strict des QPV (en %)	France entière (en %)
Sexe		
Femmes	66,0	68,0
Hommes	34,0	32,0
Tranche d'âge		
Moins de 30 ans	23,6	18,2
De 30 à 39 ans	24,7	24,1
De 40 à 49 ans	24,7	27,6
50 ans et plus	26,9	30,0

Source : fichier Sirene 2018 et Insee Dads 2015.

Champ : établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/données sur l'emploi au 1^{er} janvier 2016, France entière (hors Mayotte)

Calculs : Observatoire national de l'ESS-CNCRESS

Note de lecture : 23,6 % des salariés travaillant dans les établissements de l'ESS implantés en QPV ont moins de 30 ans, leur part est de 18,2 % dans l'ESS à l'échelle nationale.

8. Source : Insee Dads 2015.

50 ans dans l'ESS contre 22,8 %⁸). Cette spécificité est liée à l'orientation sectorielle des emplois dans l'ESS. Les établissements les plus pourvoyeurs d'emplois dans l'ESS (action sociale, santé humaine, enseignement et activités financières et d'assurance) présentent

une structure par âge vieillissante [CNCRESS, 2016] au regard notamment de secteurs qui font plus appel à de jeunes salariés comme le commerce, l'industrie, les services aux entreprises ou l'hôtellerie-restauration, et qui sont moins représentés dans l'ESS.

Des emplois moins pérennes pour les salariés de l'ESS travaillant dans les QPV

À l'instar de l'ensemble des salariés des QPV [Dieusaert, 2018c], ceux travaillant dans des établissements de l'ESS implantés en QPV occupent des emplois moins pérennes que sur le reste du territoire : 58,4 % sont en CDI et 15,5 % en CDD, contre respectivement 74,6 % et 11,5 % sur l'ensemble du territoire (tableau 7). Dans les établissements de l'ESS implantés en QPV, la part des emplois aidés est, en outre, plus élevée que sur l'ensemble du territoire (16,0 %, contre 8,8 %), et beaucoup plus que dans le secteur marchand (2,3 %). Le reste des « autres contrats » se compose d'apprentis, d'intérimaires et de contrats de professionnalisation. L'orientation sectorielle des établissements situés en QPV explique, pour une large part, cette surreprésentation des emplois aidés. En effet, les secteurs de l'action sociale (y compris l'insertion par l'activité économique), des arts et spectacles et des sports et loisirs, surreprésentés en QPV, comprennent une part forte de contrats aidés. Ce poids plus important des emplois aidés parmi les salariés des établissements implantés en QPV souligne le rôle insertionnel prégnant de l'ESS dans les QPV pour des publics plus éloignés de l'emploi. Dans certains secteurs de l'ESS, les salariés constituent également le public bénéficiaire de la structure (insertion par l'activité économique, secteurs adaptés). De fait, un certain nombre de ces structures sont directement implantées dans les QPV, au plus près des publics

bénéficiaires qui sont aussi salariés. L'insertion par l'activité économique et le secteur adapté (établissements et services d'aide par le travail, entreprises adaptées) emploient, en effet, des salariés qui travaillent pour l'entreprise/association et sont également bénéficiaires d'un accompagnement socioprofessionnel.

En 2017, 25,5 % des personnes en emploi des QPV sont à temps partiel, contre 17,6 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes⁹. Or, notamment en raison d'un temps partiel subi, 12,0 % des actifs occupés des QPV sont dans une situation de sous-emploi, contre 5,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes [Dieusaert, 2019c]. Dans l'ESS également, les postes à temps partiel sont plus fréquents dans les entreprises implantées dans les QPV que dans le reste du territoire (46,1 %, contre 35,7 %). Dans les emplois des établissements de l'ESS situés dans les QPV, la part élevée de contrats à temps partiel est doublement renforcée : d'une part les secteurs et les métiers particulièrement touchés par le temps partiel (aides à domicile, animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs...) sont surreprésentés en QPV et, d'autre part, les femmes, davantage concernées par le travail à temps partiel, sont majoritaires dans l'ESS. Ainsi, 48,1 % des femmes des QPV occupant un emploi dans un établissement de l'ESS implanté dans un QPV sont à temps partiel, contre 42,3 % des hommes.

9. Source : enquête Emploi en continu 2017 de l'Insee

Tableau 7

Répartition des salariés de l'ESS par contrat de travail et temps de travail

	Périmètre strict des QPV (en %)	France entière (en %)
Contrat de travail		
CDI	58,4	74,6
CDD	15,5	11,5
Autres contrats de travail	26,2	14,0
<i>dont emplois aidés</i>	<i>16,0</i>	<i>7,1</i>
Temps de travail		
Temps complet	53,9	64,3
Temps partiel	46,1	35,7

Source : fichier Sirene 2018 et Insee Dads 2015.**Champ :** établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/données sur l'emploi au 1^{er} janvier 2016, France entière (hors Mayotte)**Calculs :** Observatoire national de l'ESS-CNCRESS**Note de lecture :** 58,4 % des salariés de l'ESS occupent un emploi en CDI dans les établissements de l'ESS situés en QPV, contre 74,6 % pour l'ensemble des salariés de l'ESS.

Le poids des animateurs et animatrices socioculturels déterminant dans les entreprises de l'ESS présentes en QPV

En volume, les principaux métiers exercés dans l'ESS au sein des QPV sont ceux d'aides à domicile (9,3 % de l'ensemble des postes de l'ESS) et d'animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs (7,4 %) (**tableau 8**). Par rapport à l'ensemble des métiers de l'ESS à l'échelle de la France entière, les animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs sont nettement surreprésentés (+ 3,8 points) ainsi qu'à un degré moindre les agents d'entretien (+2,5 points),

les formateurs et formatrices (+ 1,3 point) et les aides à domicile (+ 1,2 point). De manière encore plus marquée que sur l'ensemble du territoire, l'emploi dans l'ESS dans les QPV est fortement tourné vers les services à la population (personnes âgées, jeunesse). Le rôle des associations socioculturelles, s'appuyant sur les approches pédagogiques et valeurs du mouvement de l'éducation populaire, est particulièrement important dans ces quartiers.

Tableau 8

Les 10 principaux métiers exercés dans les entreprises de l'ESS implantées dans les QPV en 2015

	Nombre de postes	Part des femmes	Poids du métier dans les effectifs de l'ESS	Poids du métier dans les effectifs ESS (France entière)
Aides à domicile, travailleurs familiaux	12 900	94,7	9,3	8,1
Animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs	10 300	63,7	7,4	3,6
Autres employés administratifs	6 400	69,6	4,6	3,3
Agents d'entretien	6 200	49,4	4,5	2,0
Secrétaires	5 600	93,9	4,0	3,5
Aides-soignants	5 500	89,5	3,9	4,4
Agents de service hospitaliers	4 900	73,1	3,5	4,4
Formateurs et formatrices	4 300	64,9	3,1	1,8
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	4 100	64,7	2,9	4,5
Divers personnels des services directs aux particuliers	4 000	58,8	2,9	2,1

Source : Insee Dads 2015.**Champ :** établissements de l'ESS au 1^{er} janvier 2018/ensemble des postes non annexes (dont la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou dont la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 h/jour) sur l'année 2015, France entière (hors Mayotte).**Calculs :** Observatoire national de l'ESS-CNCRESS.**Note de lecture :** sur l'année 2015, 12 900 postes d'aides à domicile ont été pourvus dans les entreprises de l'ESS situées dans les QPV, dont 94,7 % ont été occupés par des femmes.

Bibliographie

DIEUSAERT P. (2019 a). «Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage: une amélioration de la situation de l'emploi en 2017 en quartiers prioritaires, sauf pour les jeunes», *Rapport ONPV 2018*DIEUSAERT P. (2019 b). «Démographie d'entreprises dans les quartiers prioritaires: un rattrapage en cours, notamment grâce au secteur du transport», *Rapport ONPV 2018*DIEUSAERT P. (2019 c). «Statuts d'emploi et sous-emploi: des emplois plus précaires», *Rapport ONPV 2018*Observatoire national de l'ESS-CNCRESS (2017). *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, coll. «Hors-Série», Juris éditions, DallozObservatoire national de l'ESS-CNCRESS (2017). *Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers «politique de la ville»*, CGETObservatoire national de l'ESS-CNCRESS-Sciences Po Grenoble (2018). *Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires*CNCRESS (2016). *Départs à la retraite et opportunités d'emplois dans l'économie sociale et solidaire*,SALA M. (2016). «Typologies des quartiers prioritaires dans leur environnement», *Rapport ONPV 2016*

SOURCES ET CHAMP D'ÉTUDE

Périmètre des établissements de l'ESS présents en QPV

Cette analyse s'appuie d'abord sur le fichier du Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene), constitué par l'Insee. Ce répertoire référence l'ensemble des établissements du territoire disposant d'un numéro Siret. Le fichier utilisé dans cette étude comprend ainsi l'ensemble des établissements de l'ESS en France entière au 1^{er} janvier 2018, à partir des critères de sélection définis conjointement par le CNCRESS et l'Insee pour la gestion de la liste des entreprises de l'ESS (<https://liste-entreprises.cncres.org/>).

À partir des adresses présentes pour chacun des établissements de ce fichier, le CGET a réalisé la géolocalisation de chacun de ces établissements, avec pour but d'isoler les établissements de l'ESS situés strictement dans les QPV. Pour identifier les caractéristiques propres de ces établissements, celles-ci sont comparées à celles de l'ensemble des établissements situés dans un EPCI comprenant au moins un QPV.

Seuls les établissements employant au moins un salarié sont retenus. Au final, ce fichier qui comprend en France entière 309100 établissements de l'ESS, en référence 190000 employeurs, dont 135600 dans un EPCI comprenant au moins un QPV. Parmi eux, 10600 sont situés strictement dans un QPV.

Données sur l'emploi dans les établissements de l'ESS présents en QPV

Les données sur l'emploi proviennent d'une commande réalisée par le CNCRESS auprès des services de l'Insee à partir des bases Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) et DADS (Déclaration annuelle des données sociales) au 31 décembre 2015 (dernier millésime disponible). Les indicateurs commandés concernent principalement les caractéristiques de l'emploi dans l'ESS et dans le secteur marchand non agricole dans les QPV (volume, répartition sectorielle, juridique, territoriale, etc.), le profil des salariés (âge, sexe, métiers) ainsi que les conditions d'emploi (contrat de travail, temps de travail, rémunérations).